

L'an deux mille vingt-deux, le dix-février, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Présents : 26

Nombre de procurations : 3

M. donne procuration à : M. GARDET a donné pouvoir à Mme ELOUARD MOREAU, Mme TORCK à Mme PONSOT, M. THIEBAUT a donné pouvoir à Mme PEGUILLET

Absents excusés : M. BALAY, M. GAIRE, M. GARDET, M. GROS, M. MICHAUD Gérard, M. THIEBAUD, Mme TORCK, Mme VILMONT

Absents non excusés : Mme METTETAL, M. SAVOYE

Nombre de votants : 29

Date de la Convocation : 2 février 2022

Après avoir constaté que le quorum était obtenu, le Président M. Christian LAGALICE ouvre la séance.

### 1) Restitution de l'étude sur la mobilité

Le Président remercie les stagiaires pour le travail effectué qui servira de base pour alimenter les réflexions de la commission « développement durable ».

### 2) Attributions de compensations prévisionnelles 2022

Considérant que seule la compétence mobilité a été transférée en 2021 à l'intercommunalité sans aucun transfert de charge des communes vers l'EPCI en 2022, le montant des attributions de compensation reste inchangé pour 2022 :

	Pour rappel AC Définitives 2020	Charges transférées en 2021		AC Prévisionnelles 2021
		Mobilité		
	(a)	(b)		= (a) - (b)
ANNOIRE	8 041 €	0 €		8 041 €
ASNANS-BEAUVOISIN	46 994 €	0 €		46 994 €
BALAISEAUX	-484 €	0 €		-484 €
BRETENIERES	-1 191 €	0 €		-1 191 €
CHAINEE-DES-COUPIS	-3 146 €	0 €		-3 146 €
CHAUSSIN	58 813 €	0 €		58 813 €
CHEMIN	-1 216 €	0 €		-1 216 €
CHENE-BERNARD	302 €	0 €		302 €
ESSARDS- TAIGNEVAUX	-2 195 €	0 €		-2 195 €
GATEY	-4 810 €	0 €		-4 810 €
HAYS	6 639 €	0 €		6 639 €
LONGWY-SUR-LE- DOUBS	-725 €	0 €		-725 €
MOLAY	-7 066 €	0 €		-7 066 €

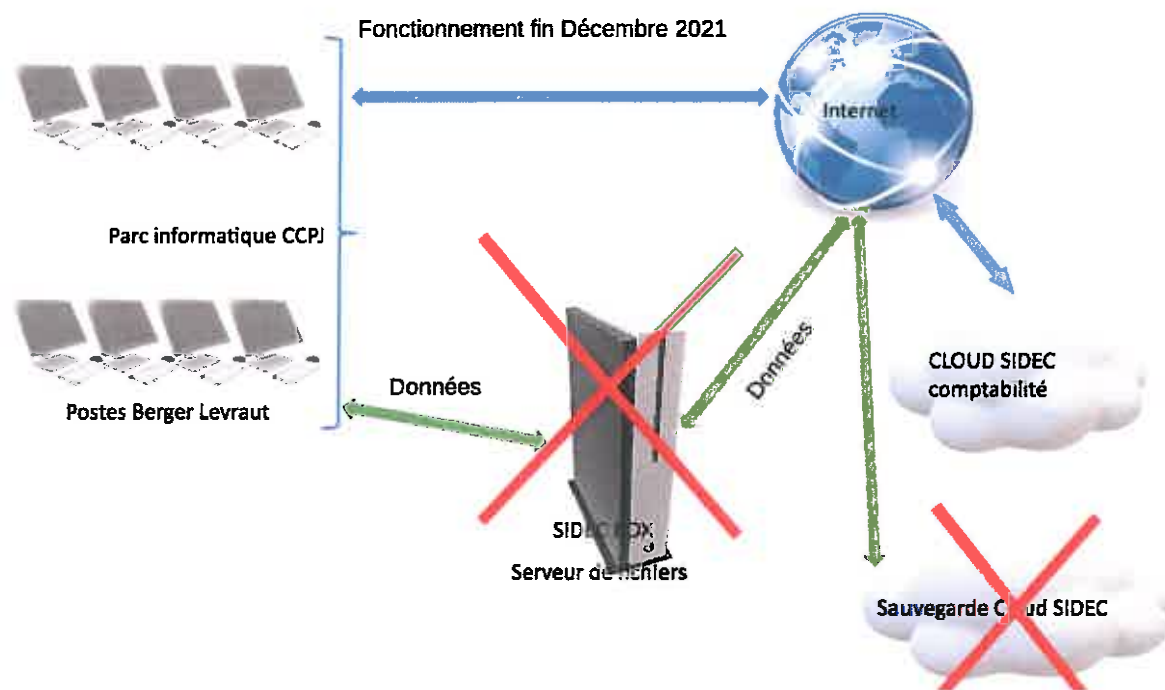
NEUBLANS- ABERGEMENT	-2 358 €	0 €	-2 358 €
PETIT-NOIR	14 643 €	0 €	14 643 €
PLEURE	-1 453 €	0 €	-1 453 €
RAHON	73 946 €	0 €	73 946 €
SAINT-BARAING	-3 137 €	0 €	-3 137 €
SAINT-LOUP	54 588 €	0 €	54 588 €
SELIGNEY	19 929 €	0 €	19 929 €
TASSENIERES	6 356 €	0 €	6 356 €
<b>TOTAL COMMUNES</b>	<b>262 470 €</b>	<b>0 €</b>	<b>262 470 €</b>

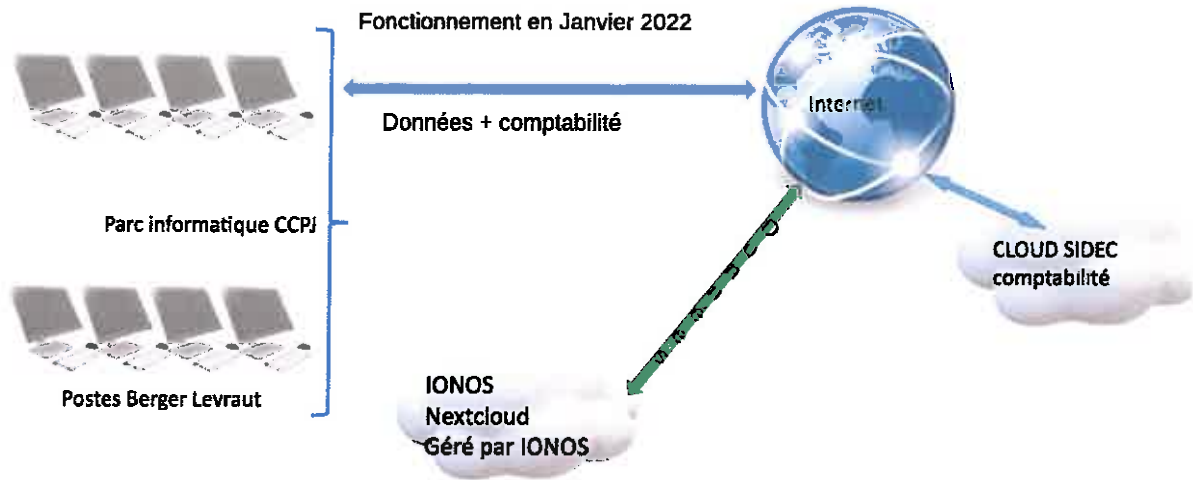
**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

- fixe, comme présentés ci-dessus, les montants provisoires des attributions de compensation 2022
- précise que compte tenu l'absence de nouvelle charge transférée en 2022, ces montants seront définitifs pour l'année 2022
- notifie aux communes les montants prévisionnels de l'attribution de compensation pour l'année 2022.
- autorise le président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

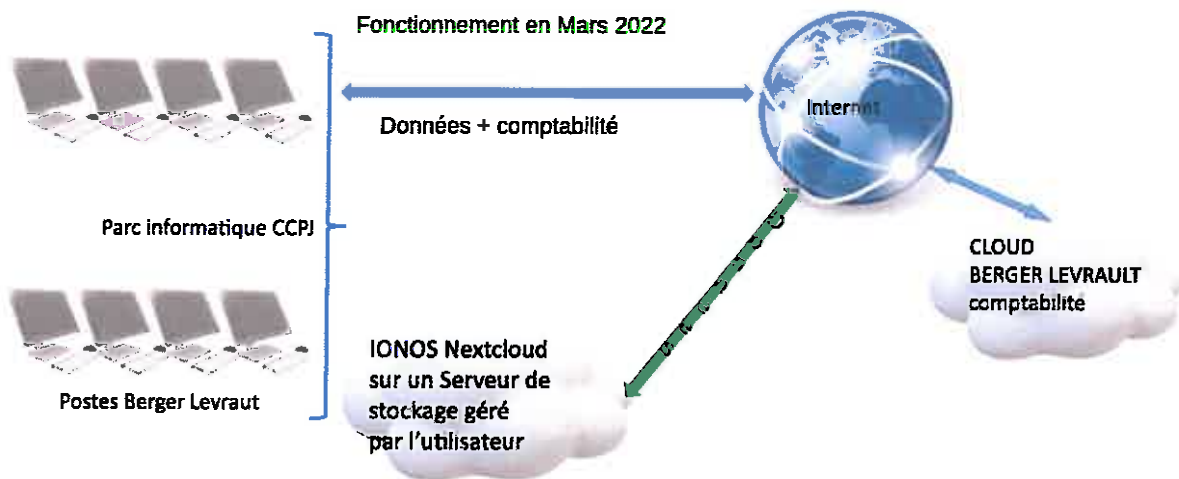
### 3) Sauvegarde de données

Suite à l'annonce du Sidec de supprimer la SIDEXBOX ainsi que le cloud assurant le stockage des données financières, M. SCHMITT présente la solution de sauvegarde retenue pour la Plaine Jurassienne.

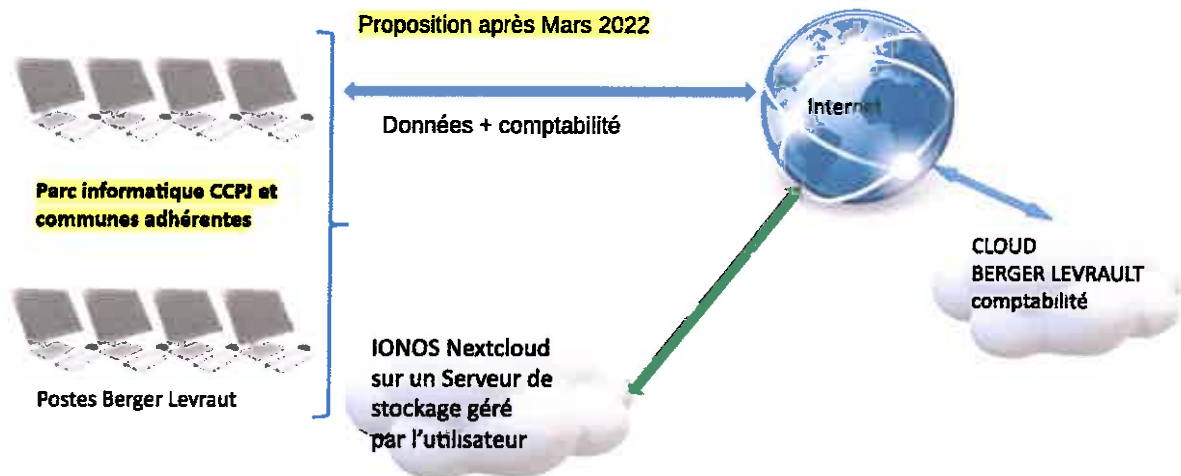




Fonctionnement satisfaisant mais IONOS limite les possibilités depuis l'interface internet



Fonctionnement très satisfaisant (essai en cours à Bretenières). Possibilités de stockage des données immense pouvant être utilisées de façon mutualisées...



Fonctionnement sans changement pour les mairies au niveau des postes de travail (ajout d'un petit logiciel)

La solution mise en place donne entière satisfaction. Toutefois, pour un fonctionnement pérenne, il est proposé de louer un serveur avec une grande capacité de stockage chez Ionos dans le Datacenter de Sarreguemine pour un coût mensuel de 144 € TTC par mois soit 1728 € par an.

Considérant la capacité de stockage, il est proposé de mutualiser ce serveur avec les communes qui le souhaiteraient. Le Président suggère que ce serveur soit mis gracieusement à disposition des communes, l'engagement de la CCPJ se limitant à l'installation et à l'hébergement du système.

Ce système présente de nombreux avantages :

- Logiciel libre
- Données accessibles depuis Internet sur tous supports (téléphone, tablette, ordinateur...)
- Télétravail sans surcoût de matériel
- Partage de données entre tous les utilisateurs avec de nombreux supports possibles (visio, sondage...)
- Données hébergées en France.

Le but n'est nullement de concurrencer le SIDEK qui propose l'installation de Microsoft 365 d'un coût d'environ 11 € par poste par mois, mais de trouver la solution la plus adaptée et la moins onéreuse pour la collectivité (sachant que la CCPJ dispose d'une vingtaine de poste informatique).

#### 4) Attribution fonds de concours « relance »

Vu les sollicitations des communes, le Président propose d'allouer les fonds de concours suivants :

Communes	Objet du fonds de concours	Montant HT du projet en €	Montant de la demande en €	Reliquat en €
Saint Loup	Réfection de voirie	56 395.50	5 050.00	0
Bretenières	Réfection logement communal	23 468.98	5 050.00	0
La Chaînée des Coupis	Réfection salle Hubert Prost	17 534.83	4 384.00	666.00
Tassenières	Eclairage public	5 301.60	1 325.00	1 787.48
	Bornes incendie	16 022.32	3 436.00	

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'allouer les fonds de concours « relance » ci-dessus détaillés pour réaliser les travaux concordants.***

#### 5) Fonds de concours « aire de jeux »

***Vu la sollicitation de la commune de Tassenières, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'allouer un fond de concours « aire de jeux » d'un montant de 8 000 € à la commune de Tassenières.***

## 6) Activités ados 2022

- Sortie 1055 25/04/22 - 50 enfants
  - Coût de la prestation : 2 500 €
  - Coût du transport : 226 €
  - Recettes prévisionnelles : 1 000 €
  - Coût pour les enfants de la CCPJ : 20 € et 40 € pour les extérieurs.
- × Retrait des dossiers le 7 mars 2022
- × Inscription à compter du 14 mars 2022
  
- Sortie Nigloland le 08/07/2022 - 100 enfants
  - Coût de la prestation avec repas 4 050 €
  - Coût du transport : 1 568 €
  - Coût total : 5 618 €
  - Recettes prévisionnelles : 2 000 €
  - Coût pour les enfants de la CCPJ : 20 € et 40 € pour les extérieurs.
- × Retrait des dossiers le 4 avril 2022
- × Inscription à compter le 11 avril 2022
  
- Séjour Bellecin - 30 enfants
  - 3 semaines disponibles du 18 au 22/07/22 - du 25 au 29/07/22 et du 01/08 au 05/08/22
  - Coût des séjours : 8 250 € (augmentation du coût des séjours de 55 € par enfants soit 275 € au lieu de 220 €)
  - Coût du transport : 1 422 €
  - Coût total : 9 672 €
  - Recettes prévisionnelles : 4 200 €
  - Coût des séjours transport compris 140 € pour les enfants de la CCPJ.
- × Retrait des dossiers le 4 avril 2022
- × Inscription à compter le 11 avril 2022
  
- Concert Slimane et Vitaa : report de 2021 le 20/10/2022 - 50 participants
  - Coût du spectacle : 2 150 €
  - Coût du transport : 368 €
  - Coût total : 2 518 €
  - Recettes prévisionnelles : 1 000 €
  - Coût habitants CCPJ : 20 € et 40 € pour les extérieurs.
  
- Sortie bowling- karting au Ducky le 24/10/2019 - 50 enfants
  - Coût total des activités : 2 665€
  - Coût du transport : 344 €
  - Coût total : 3 009 €
  - Recettes prévisionnelles : 1 000 €
  - Coût pour les enfants de la CCPJ : 20 € et 40 € pour les extérieurs.
- × Retrait des dossiers le 5 septembre 2022
- × Inscription à compter le 12 septembre 2022

**Total dépenses prévisionnelles d'activités (hors transport) : 19 615 €**

**Total dépenses prévisionnelles de transport : 3 928 €**

**Total dépenses prévisionnelles : 23 543 €**

**Total recettes prévisionnelles : 9 200 €**

Dépenses CCPJ : 14 343 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- *décide d'organiser les activités ci-dessus détaillées pour 2022*
- *autorise le Président à signer les conventions avec les prestataires de séjours et d'activités sus mentionnés*
- *précise que l'organisation des séjours est conditionnée par un nombre minimum de participants sous peine d'annulation. Les crédits correspondants seront inscrits au budget à l'article 6288.*

### 7) OM / Admission en non-valeur

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents approuve l'admission en non-valeur des sommes d'un montant de 1 735.52 €.*

Le Président précise que toutes les collectivités alentours rencontrent les mêmes difficultés concernant les redevances impayées.

Suite à l'assemblée générale du SICTOM, le Président informe l'assemblée que les syndicats ont validé le projet du SICTOM visant à améliorer la gestion des RH.

### 8) PLUI : restitution de la réunion de la Commission De Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)

Le Président précise que suite à la présentation du projet de PLUI en CDPENAF, 33 secteurs sur 34 ont été accordés. Seul un terrain sur Molay restera à vocation agricole. Les discussions ont été fastidieuses sur certains secteurs tels Chaussin ou Seligney. Il n'est pas aisé de faire comprendre que l'urbanisation ne consommera que 0.01% de la surface agricole utile du territoire.

Concernant les échéances à venir :

- Mars 2022 : réunion de cadrage sur le règlement graphique et écrit
- Avril : COPIL
- Juin : arrêt technique
- Novembre : enquête publique
- 1<sup>er</sup> trimestre 2023 : arrêt du PLUI.

### 9) Divers

- Journée découverte du RPE et du métier d'assistante maternelle le 14/05 de 9h à 12h.
- Agence Départementale d'Ingénierie du Jura : un nouveau directeur a été recruté en la personne de Jean-François BAUVOIS.
- Annuaire des associations : volonté de réaliser un rallye des associations du territoire. Pour ce faire, il est nécessaire de connaître les associations du territoire. M. PUSSET sollicite les communes pour faire remonter ces données à Laura dans les meilleurs délais. (2 relances ont déjà été effectuées mais le taux de réponse n'est pas significatif).
- Conférences des maires : dates prévisionnelles à confirmer
  - 10/03 : énergies renouvelables
  - 31/03 : nouveaux services de La Poste

- **Dispositif e-boo** : le Président explique qu'il a rencontré un représentant concernant le dispositif e-boo. Il s'agit de mettre en place dans les services du SAMU une interface Web qui leur permet de visualiser rapidement si la commune est équipée d'un système de solution connectée d'éclairage automatique des stades au profit des moyens de secours hélicoptés.

Ce dispositif permet aux médecins régulateurs et aux équipages de vol d'automatiser leur prise de décision de nuit comme de jour (choix du vecteur hélicopté, réponse de la faisabilité du vol par le pilote sans délai grâce à la consultation en direct des informations apportées par l'application) et d'éliminer le délai d'intervention d'une tierce personne pour l'éclairage des lieux et la confirmation de la météo.

Sur la Plaine Jurassienne, le stade de Chaussin dispose déjà de ce dispositif, il conviendrait que Petit-Noir et Pleure souscrivent pour que l'ensemble du territoire soit couvert. L'ensemble des données financières et techniques seront transmises aux communes concernées.

Le Président

Christian LAGALICE

